## Contrat cadre d'utilisation du site et de proposition de services

Il est impératif que les Internautes, Utilisateurs et Quants prennent connaissance du présent « Contrat cadre d'utilisation du site et de proposition de services » (ci-après le « Contrat cadre »). La simple utilisation du Site suppose l'acceptation pleine et entière du Contrat cadre par l'Internaute.

Le Contrat cadre définit les règles d'utilisation du présent site web pour tous les Internautes, Utilisateurs et Quants.

En ce qui concerne les Quants, le Contrat cadre est complété par un ou plusieurs Contrats d'application, avec lesquelles ils forment un tout unique et indivisible.

ALGODEAL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 100 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 505 352 880, dont le siège social est sis 15, Rue Drouot 75009 PARIS, tél. : +33 970445708, est éditrice du présent site web « www.algodeal.com», accessible à l'adresse suivante www.algodeal.com (ci-après le « Site »).

Le directeur de la publication est Monsieur Jean-Christophe Allemamd.

Le codirecteur de la publication est Monsieur Benjamin Filippi.

Le responsable de la rédaction est Monsieur David Gageot.

ALGODEAL est membre de la profession réglementée de société de gestion de portefeuilles.

Les règles professionnelles qui lui sont applicables sont celles du code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Son titre professionnel est : société de gestion de portefeuilles.

Ce titre a été octroyé en France.

ALGODEAL est inscrite auprès de l'Ordre ou de l'organisme professionnel : Association Française de Gestion financière (AFG ASFFI).

Le Site est hébergé par la société Algodeal sise 15 rue Drouot, tél. : +33 970445708,.

Pour les Utilisateurs et Quants, le fait de cocher la case suivant la phrase « Je certifie être majeur(e), avoir lu et accepté le Contrat cadre d'utilisation du site et de proposition de services » située sur la page d'inscription implique que l'ensemble des stipulations du Contrat cadre, éventuellement complété par un ou plusieurs Contrats d'application, ont valeur contractuelle et leur sont opposables en justice.

### **Article 1 – Définitions**

**Compte(s) :** désigne un espace d'ALGODEAL.com accessible à l'Utilisateur qui en est titulaire sur indication de son Identifiant et de son mot de passe qui lui permet, notamment, de tester ses Formules. Le Compte d'un Quant présente d'autres fonctionnalités, telles que suivi des simulations, visualisation du score des strategies.

**Contrat d'application :** désigne le document qui définit les conditions et modalités selon lesquelles une Formule sera exploitée par ALGODEAL (délai, prix...). Les Contrats d'application complètent le Contrat cadre.

**Formule :** désigne, d'une part, les idées, concepts et méthodes développés par l'Utilisateur en matière de mathématiques financières destinés à améliorer la rentabilité d'investissements sur les marchés d'investissements et financiers mondiaux ainsi que, d'autre part, la ou les formules mathématiques elles-mêmes transcrivant ces idées, concepts et méthodes.

**Quant :** désigne un Utilisateur dont une ou plusieurs Formules, qui auront été proposées à ALGODEAL par ses soins, ont été sélectionnées par ALGODEAL pour être utilisées par ALGODEAL dans le cadre des services financiers qu'elle fournit à ses propres clients. Les Quants ont potentiellement accès à plus de fonctionnalités que les Utilisateurs.

**Identifiant :** désigne toute combinaison alphanumérique permettant à un Utilisateur ou Quant d'accéder à son Compte sur le Site en le complétant de son mot de passe.

Internaute : désigne toute personne visitant le Site, sans nécessairement devenir Utilisateur ou Quant.

**Utilisateur :** désigne toute personne physique ou morale inscrite sur le Site mais dont une Formule au moins n'a pas encore été sélectionnée par ALGODEAL. L'Utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepté le Contrat cadre lors de son inscription. Pour s'inscrire, l'Utilisateur doit cliquer sur le bouton « I agree » de la page www.algodeal.com/signup.html. Il est demandé à l'Utilisateur de remplir un formulaire aux fins de choisir son Identifiant, son mot de passe et de fournir un certain nombre d'informations le concernant. A la fin de cette procédure, l'Utilisateur a l'obligation d'accepter le Contrat cadre. L'Utilisateur reçoit alors un courrier électronique de confirmation de son inscription. Pour parfaire celle-ci, il doit cliquer sur le lien hypertexte présenté. A défaut, son Compte ne sera pas créé.

# Article 2 – Objet

Le présent Contrat cadre a pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles le Site peut être visité par les Internautes et utilisé par les Utilisateurs et Quants, ainsi que celles des Contrats d'application que pourront conclure ALGODEAL et les Quants.

### **Article 3 – Documents contractuels**

Le contrat conclu entre ALGODEAL et les Internautes, Utilisateurs et Quants est constitué des documents suivants classés par ordre hiérarchique décroissant :

- 1. le ou les éventuels Contrats d'application,
- 2. le Contrat cadre.

En cas de contradiction en ces divers documents, priorité est attribuée à celui bénéficiant d'un rang hiérarchique supérieur.

Aucun échange de courrier, notamment de courrier électronique, ne saurait avoir valeur contractuelle, sans la conclusion d'un Contrat d'application ou d'un avenant.

#### Article 4 – Durée

Le Contrat cadre est conclu pour une durée indéterminée.

Un Contrat d'application est conclu pour une durée de deux (2) ans, tacitement renouvelable pour une ou plusieurs périodes de deux (2) ans, sans qu'il soit nécessaire de renégocier ses stipulations qui demeureront toutes applicables, sauf dénonciation par l'une des parties adressée à l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, moyennant un préavis de trois (3) mois.

Nonobstant la stipulation précédente, un Contrat d'application pourra être résilié à tout moment par ALGODEAL, dans les conditions de forme de l'article « RESILIATION », en cas de :

- rentabilité insuffisante de la Formule,

- risque trop important lié, notamment, à l'évolution de l'application de la Formule dans le temps à un ou plusieurs portefeuilles,
- fausse déclaration du Quant lors de son inscription,
- déclaration du Quant lors de son inscription devenue fausse et dont il n'aurait pas informé ALGODEAL.

# Article 5 – Accès et inscription au Site

## 5.1 - Création d'un Compte d'Utilisateur

L'accès aux services du Site est réservé aux personnes morales et aux seules personnes physiques majeures selon les règles de leur Etat et âgées au minimum de 18 ans.

Les Utilisateurs et Quants se déclarent en règle vis-à-vis des obligations légales et réglementaires, qui leur sont applicables dans leur pays, notamment en matières sociales et fiscales. Ils s'engagent à demeurer en règle pendant l'exécution du Contrat cadre et des éventuels Contrats d'application et à faire leur affaire de toute déclaration auprès des autorités légales de leur pays ainsi que de tout paiement de charges, taxes, cotisations et impositions de toute nature.

L'ouverture d'un Compte nécessite de remplir l'ensemble des champs obligatoires figurant dans les formulaires d'inscription.

ALGODEAL se réserve la possibilité de demander à tout Utilisateur et à tout Quant de justifier toutes informations communiquées lors de la procédure d'inscription.

En cas de changement, les Utilisateurs et Quants s'engagent à modifier les informations au sein de leur espace personnel sur le Site (« My account ») afin d'en informer ALGODEAL.

### 5.2 - Identifiant de l'Utilisateur

L'Utilisateur se voit attribuer un Identifiant et un mot de passe y correspondant. Il lui appartient de modifier régulièrement son mot de passe, sur la page « My account ». Il est fortement recommandé de ne pas choisir un mot de passe constituant un mot courant, mais d'alterner chiffres et lettres. En cas de perte ou d'oubli des Identifiant et mot de passe, de nouveaux peuvent être générés sur demande de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est seul responsable de ses Identifiant et mot de passe et de l'usage qu'il en fait. Il s'engage expressément à conserver son mot de passe par-devers lui et à ne le communiquer sous aucun prétexte à qui que ce soit. En conséquence, l'Utilisateur reconnaît expressément que la saisie de tout Identifiant et mot de passe vaut preuve de son identité et manifeste son consentement à toutes les opérations qui seront réalisées sur le Site suite à son identification.

Les Utilisateurs et Quants acceptent expressément que les systèmes d'enregistrement automatiques d'ALGODEAL soient considérés comme valant preuve :

- o de leur identité,
- o de la nature et du contenu de leurs Formules.
- o et, plus largement, de toutes les informations échangées entre ALGODEAL et eux.

En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de tout ou partie de ses Identifiant et mot de passe, l'Utilisateur ou le Quant devra immédiatement avertir ALGODEAL. ALGODEAL n'encourt aucune responsabilité du fait de toute utilisation faite de son Compte avant d'avoir informé ALGODEAL. Dans le cas où un Utilisateur diffuserait ou utiliserait son Identifiant de façon contraire à sa destination, ALGODEAL se réserve le droit de résilier le Contrat cadre ainsi que tout Contrat d'application conclu avec l'Utilisateur sans préavis, ni indemnité pour ce dernier. ALGODEAL pourra

également agir en justice en vue d'obtenir réparation de tous éventuels préjudices qu'elle pourrait subir du fait de cette diffusion ou utilisation.

### Article 6 - Procédure de sélection des Quants

### 6.1 – Qualités pour devenir Utilisateur

Pour être accepté comme Utilisateur par ALGODEAL, l'Internaute doit indiquer à ALGODEAL,

- s'il est une personne physique :
- o ses prénom et nom,
- o son adresse.
- o sa nationalité,
- o son numéro de téléphone,
- o son adresse de courrier électronique,
- o l'identité de son employeur, s'il est employé et son secteur d'activité,
- s'il est une personne morale :
- o sa raison sociale,
- o les prénom, nom et fonctions de la personne physique qui la représente dans ses relations avec ALGODEAL,
- o son adresse,
- o le droit auquel elle est soumise (sa nationalité),
- o son numéro de téléphone,
- o son adresse de courrier électronique,
- o le descriptif de son activité,
- o l'adresse de son éventuel site web,
- o son numéro de TVA intra-communautaire, si elle agit pour le compte d'une entreprise européenne,
- o son numéro SIREN, si elle agit pour le compte d'une entreprise domiciliée en France,
- o son numéro SIRET, si elle est de nationalité française,
- o à défaut de disposer de tels numéros, son numéro permettant de l'identifier auprès des autorités administratives de son pays.

### 6.2 – Moyens techniques

L'utilisation du Site suppose le téléchargement préalable du logiciel « MARKETRUNNER » disponible sur le site http://download.algodeal.com/marketrunner.zip.

Ce logiciel est la propriété exclusive de la société ALGODEAL.

Ce logiciel est disponible gratuitement selon les conditions et modalités figurant dans son « MARKETRUNNER License Agreement » qu'il appartient à l'Utilisateur de lire et d'accepter ou non. Pour l'accepter, l'Utilisateur doit cliquer sur le bouton « I agree » de la page www.algodeal.com/signup.html.

ALGODEAL ne garantit pas le parfait interfaçage du Site avec le logiciel « MARKETRUNNER » ni un fonctionnement du Site sans erreur liée à l'utilisation de ce logiciel par l'Utilisateur.

# 6.3 - Proposition d'une Formule

L'Utilisateur peut développer et tester ses Formules, sur son ordinateur, à l'aide du logiciel « MARKETRUNNER ». Il appartiendra alors à l'Utilisateur de disposer de données pour réaliser ces tests.

Lorsque l'Utilisateur estime qu'une Formule est satisfaisante, il peut décider de la soumettre à ALGODEAL pour effectuer des tests sur le Site, avec les données fournies par ALGODEAL.

L'Utilisateur peut tester autant de Formules qu'il le souhaite sur le Site, à partir de son Compte, dans la limite des capacités techniques du Site.

ALGODEAL pourra alors prendre connaissance des tests réalisés par l'Utilisateur et de leurs résultats et soumettre la Formule proposée par l'Utilisateur à de nouveaux tests.

Quel que soit le résultat de ces tests, ALGODEAL n'est en aucun cas tenue de sélectionner la Formule proposée par un Utilisateur. ALGODEAL effectue ses choix de manière discrétionnaire, sur la base des tests précités et de sa politique de gestion qu'elle détermine seule. ALGODEAL peut également refuser une Formule au motif qu'elle exploite déjà une Formule identique ou proche.

## 6.4 – Confirmation de la proposition d'une Formule

Dès qu'un Utilisateur présente une Formule à ALGODEAL, il reçoit la confirmation qu'elle a bien été reçue par ALGODEAL sous la forme d'un certificat. Ce certificat fait preuve entre les parties de la date et de l'heure de soumission de la Formule, de l'identité de l'Utilisateur qui l'a soumise et du contenu de la Formule. Le certificat fait mention d'une clé de hachage qui permet de valider ces informations. Le certificat est authentifié par un tiers certificateur. Ce certificat est disponible sur la page « my backtests » en version .pdf (l'utilisateur faisant son affaire de disposer du logiciel permettant de lire ce format de fichier).

# 6.5 - Collaboration des parties

Si l'Utilisateur estime ne pas disposer de toutes les informations qui lui seraient nécessaires pour le test ou la proposition d'une Formule, il s'engage, après avoir pris connaissance des « FAQ » disponibles sur le Site, à contacter ALGODEAL en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : support@algodeal.com.

En toutes circonstances, les Utilisateur et les Quants s'engagent à collaborer de bonne foi avec ALGODEAL et, le cas échéant, à fournir toutes explications sur les idées et principes que recouvre une Formule.

Toutefois, en aucun cas, l'Utilisateur ou le Quant ne saurait s'immiscer dans la gestion des affaires d'ALGODEAL.

Les Utilisateurs et Quant acceptent expressément qu'ALGODEAL ait accès à l'ensemble des données de leur Compte. ALGODEAL pourra notamment accéder aux Formules testées par les Utilisateurs et Quants et, le cas échéant, tester ces formules, prendre contact avec les Utilisateurs et Quants, notamment aux fins d'obtenir des précisions sur la Formule ou de discuter d'améliorations à y apporter.

#### 6.6 – Sélection d'un Quant

Lorsqu'un Utilisateur présente une Formule à ALGODEAL, l'offre ainsi faite à cette dernière est valable pendant trois (3) mois.

Si ALGODEAL est intéressée par une ou plusieurs Formules de l'Utilisateur, elle s'engage à l'en informer par l'envoi d'un courrier électronique, directement par téléphone ou tout autre moyen

qu'ALGODEAL jugera approprié. A défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois susmentionné, l'Utilisateur est libéré de ses obligations stipulées aux articles « ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE », « ENGAGEMENT D'EXCLUSIVITE » et « ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE » pour ce qui concerne la seule Formule concernée.

Si ALGODEAL est intéressée par une ou plusieurs Formules de l'Utilisateur, les parties entrent alors en pourparlers sur les conditions et modalités particulières d'utilisation de la ou des Formules.

A l'issue de ces pourparlers, ALGODEAL adresse au Quant un Contrat d'application. Par défaut, cette proposition est valable soixante (60) jours francs.

Ce Contrat d'application n'aura de valeur contractuelle que retourné à ALGODEAL accompagné du Contrat cadre, lesquels devront être dûment paraphés et signés par l'Utilisateur.

Ces documents doivent être retournés par voie postale uniquement à : ALGODEAL – Service des relations avec les Quant, 15, Rue Drouot 75009 PARIS FRANCE.

Tout Contrat d'application est expressément conclu sous condition résolutoire de l'envoi par l'Utilisateur ou le Quant des documents suivants :

- s'il est une personne physique :
- o copie d'un document émanant d'une autorité officielle attestant de son identité,
- copie de tout autre document ayant pu être demandé par ALGODEAL pendant les pourparlers,
- s'il est une personne morale :
- o copie de son certificat d'enregistrement (extrait K-bis pour les entreprises françaises),
- o copie d'un document émanant d'une autorité officielle attestant de l'identité de la personne physique qui la représente dans ses relations avec ALGODEAL,
- o copie des trois derniers bilans,

o copie de tout autre document ayant pu être demandé par ALGODEAL pendant les pourparlers.

# 6.7 – <u>Sélections ultérieures</u>

Sauf la modification du Contrat cadre ultérieure à la conclusion d'un premier Contrat d'application entre les parties, la conclusion d'autres Contrats d'application ne supposera que la signature de ceux-ci à l'exception du Contrat cadre ; le premier Contrat cadre signé ou tout autre par la suite accepté étant réputé s'appliquer à tout Contrat d'application ensuite conclu entre les parties.

Sauf demande complémentaire d'ALGODEAL, seuls les informations et documents suivants sont à fournir par le Quant :

- identité complète de son employeur,
- copie de tout autre document ayant pu être demandé par ALGODEAL pendant les pourparlers.

### 6.8 – Modifications éventuelles d'une Formule

ALGODEAL se réserve le droit de contacter le Quant pendant l'exécution d'un Contrat d'application, afin de modifier la Formule qui en est l'objet. Cette modification aura notamment pour but d'optimiser les résultats financiers obtenus par l'usage d'une Formule.

Dans ce cas, ALGODEAL soumettra la Formule modifiée au Quant qui pourra, à son choix :

- Accepter la modification. Dans ce cas, un avenant sera conclu au Contrat d'application faisant état des modifications apportées à la Formule.

- Considérer que la modification est substantielle. Dans ce cas, les parties s'engagent à négocier de bonne foi, soit la modification du Contrat d'application en cours, soit la conclusion d'un nouveau Contrat d'application en sus du Contrat d'application en cours.

En cas d'absence de réponse du Quant dans un délai de deux mois à compter de la proposition d'ALGODEAL, le Quant sera réputé avoir accepté cette modification.

# Article 7 - Obligations de l'Utilisateur et du Quant

Il est expressément convenu que ce n'est qu'en contrepartie du fait d'avoir proposé une Formule qui a été sélectionnée par ALGODEAL et du respect scrupuleux de ses obligations de confidentialité, d'exclusivité et de non-concurrence stipulées au présent article, que le Quant pourra prétendre au paiement des rémunérations stipulées à l'article «PRIX ».

Ces obligations de confidentialité, d'exclusivité et de non-concurrence constituent des éléments essentiels sans le respect desquels ALGODEAL ne conclurait pas de Contrat cadre ni de Contrat d'application.

Le respect de ces obligations par les Utilisateurs et Quants est essentiel à l'activité d'ALGODEAL et tout manquement par un Utilisateur ou un Quant exposerait ALGODEAL à un préjudice par nature considérable, notamment sur les plans financier, commerciaux et d'image.

# 7.1 - Engagement de confidentialité

L'Utilisateur s'engage à ne pas introduire dans les systèmes de traitement automatisés du Site, y compris pour effectuer des tests, une Formule:

- dont il ne serait pas entièrement le créateur, ou d'éléments préexistants susceptibles d'appropriation par des tiers.
- qu'il aurait préalablement communiquée à un tiers, dans le cadre d'un engagement de confidentialité ou d'exclusivité ou de non-concurrence ou de tout autre accord l'empêchant de transmettre à ALGODEAL cette Formule.

L'Utilisateur s'engage à ne pas communiquer à quelque tiers que ce soit, sous quelque forme que ce soit, une Formule (ou ses éléments essentiels) qu'il aurait introduite dans les systèmes de traitement automatisés du Site, y compris pour effectuer des tests:

- pendant une période de trois (3) mois à compter de la date d'émission du courrier électronique de confirmation par ALGODEAL de la réception de l'Offre de l'Utilisateur relative à la Formule concernée, tel que défini à l'article « CONFIRMATION »,
- pendant la période s'écoulant entre la date d'émission du courrier électronique de confirmation par ALGODEAL de la réception de l'offre de l'Utilisateur relative à la Formule concernée et la date de la réception par l'Utilisateur de la réponse à cette offre, anticipée et négative, de la part d'ALGODEAL, tel que défini à l'article «CONFIRMATION»,
- pendant la période de pourparlers, excédant le cas échéant la période de trois (3) mois susmentionnée jusqu'à la conclusion d'un Contrat d'application ou la fin notifiée par la plus diligente des parties desdits pourparlers,
- pendant tout la durée du Contrat d'application afférent à la Formule concernée.

Le présent engagement de confidentialité s'applique également aux algorithmes développés par ALGODEAL transcrivant la Formule aux fins de codage informatique, auxquels l'Utilisateur a potentiellement accès.

# 7.2 – Engagement d'exclusivité

La personnalité du cocontractant d'ALGODEAL est essentielle.

Lorsque l'Internaute s'inscrit sur le Site en qualité d'Utilisateur, il doit répondre à l'ensemble des questions qui lui sont posées par le biais du formulaire d'inscription ainsi qu'à celles complémentaires, qu'ALGODEAL pourrait être amenée à lui poser, pour mieux cerner cette personnalité. A défaut, l'Internaute ne pourra pas être inscrit par ALGODEAL en qualité d'Utilisateur.

En aucun cas, un Utilisateur ou un Quant ne peut être un employé d'un prestataire de services d'investissement réglementé, quel que soit par ailleurs son statut (et notamment établissement de crédit, entreprise d'investissement ou société de gestion), quelle que soient son implantation géographique ainsi que la nature du contrat de travail par lequel l'Internaute est lié à cet établissement bancaire ou à ce fonds d'investissements, s'il est lié par une clause lui interdisant d'exercer une activité de gestion systématique.

Dans l'hypothèse où un Utilisateur viendrait, pendant l'exécution du Contrat cadre, à manquer à l'engagement stipulé à l'alinéa précédent, il s'engage à en informer ALGODEAL dans un délai de cinq (5) jours ouvrés par tout moyen de nature à faire preuve de cette information et de la date à laquelle elle aura été fournie à ALGODEAL. Le Contrat cadre sera automatiquement résilié, sans qu'il soit nécessaire de procéder à de quelconques autres formalités, à compter de la réception de cette information par ALGODEAL, et sans indemnité de part ni d'autre.

Dans l'hypothèse où un Quant viendrait, pendant l'exécution d'un ou plusieurs Contrats d'application, à manquer à ce même engagement, il s'engage à en informer ALGODEAL dans un délai de cinq (5) jours ouvrés par tout moyen de nature à faire preuve de cette information et de la date à laquelle elle aura été fournie à ALGODEAL. Dans ce cas, le Contrat cadre et les Contrats d'application en cours d'exécution resteront en vigueur : le Quant s'interdisant de faire bénéficier son nouvel employeur des Formules exploitées par ALGODEAL, sous peine de poursuites judiciaires susceptibles de mettre également en cause le nouvel employeur du Quant. En revanche, plus aucun Contrat d'application ne pourra être conclu entre les parties tant que le Quant sera employé dans ces nouvelles conditions. Le Quant ne pourra plus utiliser un certain nombre de fonctionnalités de son Compte et, notamment, la faculté de tester une Formule, ayant fait l'objet d'un Contrat d'application ou non.

L'Utilisateur, qui introduit une Formule dans les systèmes de traitement automatisés du Site, y compris pour effectuer des tests, s'engage à proposer cette Formule exclusivement à ALGODEAL, dans les conditions de l'article « PROPOSITION D'UNE FORMULE ».

Dans l'hypothèse où un Contrat d'application serait conclu entre les parties, le Quant s'engage à ne pas conclure d'accord, sous quelque forme que ce soit, avec quelque tiers que ce soit, ayant pour objet l'exploitation, directe ou indirecte, de la Formule objet du Contrat d'application ou de ses éléments caractéristiques.

#### 7.3 – Engagement de non-concurrence

Le cas échéant, les Quants pourront apprendre l'identité d'un client d'ALGODEAL pour lequel la Formule est exploitée.

Le Quant s'interdit expressément de concurrencer directement ou indirectement ALGODEAL dans son activité auprès de ses clients, pendant la durée des relations contractuelles entre les parties au titre du Contrat cadre ou d'un Contrat d'application au moins, augmenté d'une période de trois (3) années.

## 7.4 – Garantie d'éviction

Le Quant garantit à ALGODEAL satisfaire à l'ensemble des conditions et modalités stipulées au présent article ainsi que leur respect durant l'exécution du Contrat cadre et des éventuels Contrats

d'application. Le Quant garantit en conséquence être en mesure de conclure le Contrat cadre et les Contrats d'application.

L'Utilisateur garantit qu'il n'a pas intégré à la Formule qu'il propose à ALGODEAL d'éléments préexistants en violation des droits d'un tiers, notamment, au titre d'un accord de confidentialité ou d'exclusivité ou de non concurrence.

Le Quant garantit qu'il n'a pas intégré à la Formule qu'il propose à ALGODEAL d'éléments préexistants susceptibles d'appropriation par des tiers, notamment au titre du droit de la propriété intellectuelle, et sur lesquels il ne détiendrait pas les droits nécessaires à l'exécution du Contrat cadre et du Contrat d'application.

Le Quant garantit à ALGODEAL la jouissance paisible de la Formule.

Le Quant déclare qu'il n'existe, à sa connaissance, aucune action en justice, en demande ou en défense, relative à la Formule.

Le Quant garantit ALGODEAL contre toute action, revendication ou contestation de tiers quant à la propriété et/ou à l'exploitation frauduleuse de la Formule. Le Quant indemnisera ALGODEAL pour tout préjudice direct et indirect lié à toute revendication ou contestation. Le Quant s'engage, à ce titre, à prendre en charge ou à rembourser, à première demande, l'ensemble des sommes, frais, honoraires d'avocats, dommages et intérêts et dépens qui pourraient être encourus ou auxquels pourrait être condamnée ALGODEAL du fait de ces revendications ou contestations.

Dans l'hypothèse d'une négociation ou d'une médiation judiciaire ou non, le Quant reconnaît qu'il devra informer et recueillir l'accord préalable d'ALGODEAL à la signature de tout accord.

Nonobstant les autres droits d'ALGODEAL, en cas de condamnation ou de transaction consécutive à une contestation, interdisant toute exploitation de tout ou partie de la Formule, le Quant s'efforcera, à ses frais d'obtenir le droit d'exploitation, pour ALGODEAL, de la Formule ou de procéder à toute modification du Composant aux fins de le rendre non contestable. A défaut, ALGODEAL pourra résilier le Contrat cadre ainsi que tout Contrat d'application conclu avec le Quant, aux torts exclusifs de ce dernier.

### Article 8 - Prix

Lorsqu'un Quant est sélectionné pour la première fois, ALGODEAL ne procédera à aucun paiement avant que le Contrat cadre et le ou les Contrats d'application ainsi que les documents devant les accompagner ne lui soient parvenus dûment paraphés, signés et datés par le Quant. Il en sera de même pour tout autre Contrat d'application ensuite conclu entre les parties.

En contrepartie de l'utilisation par ALGODEAL de la Formule et de la bonne exécution de ses engagements par le Quant et, notamment des engagements stipulés aux articles « ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE », « ENGAGEMENT D'EXCLUSIVITE » et « ENGAGEMENT DE NON CONCURRENCE », ALGODEAL paie au Quant un prix calculé sur la base du pourcentage et de l'assiette stipulés dans le Contrat d'application.

Ce prix rémunère de manière globale, forfaitaire et définitive le Quant.

Seul un Quant dont au moins une Formule est utilisée par ALGODEAL peut prétendre à une rémunération, à l'exclusion des Internautes et Utilisateurs.

Sauf stipulation expresse contraire dans un Contrat d'application, le calcul du prix à payer au Quant est exclusivement lié à la performance de la Formule, telle qu'elle est utilisée par ALGODEAL pour le compte de ses propres clients.

# Article 9 - Modalités de paiements

ALGODEAL s'engage à présenter au Quant, dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin de chaque trimestre civil, le montant généré sur la période par l'utilisation de la Formule par ALGODEAL. En cas de contestation, les parties conviennent de se référer aux seuls états produits par les clients d'ALGODEAL, y compris les états informatiques.

Sur la base de la reddition des comptes adressée par ALGODEAL, le Quant devra adresser une facture à ALGODEAL qui la réglera alors dans un délai de trente (30) jours, selon les modalités définies par le Contrat d'application. La facture du Quant devra faire mention de l'ensemble des droits et taxes susceptibles d'être applicables.

## Article 10 – Audit des comptes d'ALGODEAL

ALGODEAL s'engage à ce qu'un Cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes, de renommée nationale ou internationale, audite au moins une fois par an les méthodes de détermination du prix à payer aux Quants.

Cet audit portera sur l'assiette et le calcul du pourcentage appliqué à cette assiette ayant ainsi déterminé la rémunération des Quants ainsi que sur la traçabilité de la détermination de la rémunération de chaque Quant.

# Article 11 – Propriété intellectuelle

Tous les éléments présents sur le Site et protégés par un droit de propriété intellectuelle (marques, logos, graphismes, photographies, animations, vidéos, textes...) sont la propriété exclusive d'ALGODEAL ou celle d'un tiers dont ALGODEAL a obtenu l'accord pour leur exploitation sur le Site. En conséquence, ils ne peuvent en aucun cas être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation écrite et expresse d'ALGODEAL, sous peine de poursuites judiciaires.

Les droits d'utilisation concédés par ALGODEAL aux Internautes, Utilisateurs et Quants sont strictement limités à l'accès, au téléchargement, à l'impression, à la reproduction sur tous supports numériques ou papier, et à l'utilisation de tous contenus présents sur le Site, pour un usage interne, privé et personnel, dans le cadre et pour la durée d'exécution du Contrat cadre et de tout Contrat d'application. Toute utilisation sortant de ce cadre est strictement interdite sans l'autorisation écrite et expresse d'ALGODEAL.

Les Internautes, Utilisateurs et Quants s'interdisent notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter, distribuer, à titre commercial ou non, de quelque façon que ce soit les contenus susmentionnés, les pages du Site, les codes informatiques des éléments composant le Site, à des fins autres que celles pour lesquelles ces contenus sont mis en ligne par ALGODEAL.

## **Article 12 – Résiliation**

# 12.1 – Résiliation du Contrat cadre

ALGODEAL et l'Utilisateur ou le Quant peuvent résilier le Contrat cadre, à tout moment et sans motif, notamment en cas de non utilisation du Compte pendant plus de douze (12) mois, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois.

L'Utilisateur ou le Quant doit contacter ALGODEAL par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@algodeal.com et lui indiquer qu'il résilie le Contrat cadre. L'accès au Compte de l'Utilisateur ou du Quant est alors rendu impossible par ALGODEAL dans les meilleurs délais. Une confirmation de la suspension du Compte de l'Utilisateur ou du Quant ainsi que de la résiliation du Contrat cadre lui est alors adressée par courrier électronique. La résiliation du Contrat cadre ne sera effective qu'à compter de l'envoi de ce courrier électronique de confirmation.

ALGODEAL pourra pareillement résilier le Contrat cadre par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse de l'Utilisateur ou du Quant.

Toutefois, si un ou plusieurs Contrats d'application ont été conclus, la résiliation du Contrat cadre ne sera effective qu'au terme du dernier des Contrats d'application en cours : l'accès au Compte du Quant ne sera alors possible que pour les fonctions de «reporting ».

## 12.2 - Résiliation d'un Contrat d'application

En cas de manquement par l'Utilisateur ou le Quant aux obligations définies aux termes du Contrat cadre ou d'un Contrat d'application, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une lettre de mise en demeure adressée par ALGODEAL par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ALGODEAL se réserve le droit de suspendre l'accès au Compte de l'Utilisateur ou du Quant ou de résilier le Contrat cadre et/ou les Contrats d'application. En cas d'urgence, ALGODEAL pourra suspendre l'accès au Compte à tout moment, sous réserve d'en informer l'Utilisateur ou le Quant par courrier électronique et, le cas échéant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'Utilisateur ou le Quant est informé par courrier électronique de la suspension de l'accès à son Compte. L'Utilisateur ou le Quant est informé de la résiliation du Contrat cadre et/ou des Contrats d'application par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cette résiliation interviendra de plein droit et sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par ALGODEAL à l'Utilisateur ou au Quant en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements.

ALGODEAL se réserve le droit de résilier tout Contrat cadre et ou tout Contrat d'application notamment en cas de fourniture de fausses informations lors de la création d'un Compte ou de manquements à ses obligations contractuelles ou aux lois et règlements en vigueur de la part d'un Utilisateur ou d'un Quant.

L'Utilisateur ou le Quant qui reprocherait à ALGODEAL un manquement à ses obligations contractuelles pourra résilier le Contrat cadre et/ou le Contrat d'application auquel ALGODEAL aurait manqué, après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet pendant trente (30) jours à compter de sa réception.

Tout manquement d'ALGODEAL au Contrat cadre et/ou aux Contrats d'application devra être prouvé.

En cas de résiliation d'un Contrat d'application, pour quelque cause que ce soit, il est expressément convenu que celle-ci sera sans effet sur les clauses qui, de par leur nature, survivent à la cessation d'un contrat, notamment les garanties de l'article «GARANTIE D'EVICTION ».

### Article 13 – Responsabilité et garanties

# 13.1 - Informations et contenus fournis par les Utilisateurs

ALGODEAL ne sera en aucun cas responsable des dommages directs ou indirects subis par les Internautes, Utilisateur ou les Quants et, notamment, des pertes de données ou d'enregistrements effectués par les Internautes, Utilisateurs et Quants, à charge pour les Internautes, Utilisateurs et Quants d'effectuer des copies de sauvegarde.

ALGODEAL ne peut être tenue pour responsable de la détérioration du matériel personnel des Utilisateurs et Quants suite à la connexion au Site.

#### 13.2 – Fonctionnement du Site

Les Internautes, Utilisateurs et Quants reconnaissent que les caractéristiques et les contraintes du réseau internet ne permettent pas de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données. En conséquence, ALGODEAL ne garantit pas que le Site fonctionnera sans interruption ni erreur.

Par ailleurs, l'exploitation du Site pourra être momentanément interrompue pour cause de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration technique. Les Internautes, Utilisateurs et Quants renoncent à rechercher la responsabilité d'ALGODEAL au titre de ces interruptions de service ou perturbations de fonctionnement.

# 13.3 - Limitation de responsabilité

En aucun cas, la responsabilité d'ALGODEAL ne saurait être supérieure, pour l'ensemble des préjudices qu'elle aurait causés à un Quant au titre de l'exécution du Contrat cadre et d'un ou plusieurs Contrats d'application, à dix mille (10 000) euros.

ALGODEAL ne saurait être tenue pour responsable pour d'autres faits que ceux relatifs à l'édition du Site et à l'hébergement des publications sur le forum.

ALGODEAL ne garantit aucunement la disponibilité ou les performances du Site.

La responsabilité d'ALGODEAL ne peut être recherchée que pour des dommages directs et prévisibles, exclusivement causés par un manquement d'ALGODEAL à ses obligations. En aucun cas, ALGODEAL ne pourra être reconnue responsable à l'égard des Internautes, Utilisateurs et Quants, des préjudices indirects tels que pertes d'exploitation, perte de chance, préjudices commerciaux, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, atteinte à l'image, pertes de données et/ou de fichiers.

### 13.4 - Liens

Le Site peut fournir des liens vers d'autres sites web ou d'autres sources de l'internet. Au jour de la création de ces liens, ALGODEAL s'est assurée que ces sites web et autres sources de l'internet ne comportaient pas de contenus contrevenant aux lois françaises.

Cependant, dans la mesure où ALGODEAL ne peut en permanence contrôler ces sites et ces sources externes, elle ne peut s'assurer que ces sites et sources internet restent conformes aux exigences légales. Par conséquent, ALGODEAL ne peut être tenue pour responsable de la mise à disposition de ces sites et sources externes que dans la mesure où la page ou source internet vers laquelle un lien hypertexte a été créé comportait un contenu contrevenant aux lois françaises au moment de sa création. ALGODEAL ne peut donc supporter aucune responsabilité quant à leur contenu, publicités, produits, services ou tous autres éléments disponibles sur ou à partir de ces sites ou sources externes proposés postérieurement à la création du lien hypertexte sur le Site. De convention expresse, il

appartient à l'Internaute, l'Utilisateur ou au Quant de rapporter la preuve du fait que ledit lien hypertexte a été créé antérieurement à la diffusion de ces contenus, publicités, produits, services ou tous autres matériels.

Les Internautes, Utilisateurs et Quants reconnaissent par conséquent qu'ALGODEAL ne pourra être tenue responsable de tous dommages ou pertes avérés ou allégués, consécutifs à ou en relation avec l'utilisation ou avec le fait d'avoir pris connaissance des contenus, publicités, produits ou services disponibles sur ces sites ou sources externes. Il est par ailleurs rappelé que la consultation et/ou l'utilisation de ces sites et sources externes sont régies par leurs propres conditions d'utilisation.

Si dans le cadre d'une recherche conduite sur le Site, le résultat de celle-ci amenait à pointer sur des sites, des pages ou des forums dont le titre et/ou les contenus constituent une infraction à la loi française, compte tenu notamment du fait qu'ALGODEAL ne saurait contrôler le contenu de ces sites et sources externes (y compris les contenus référencés sur les autres sites et services internet dans le monde), l'Internaute, l'Utilisateur ou le Quant doit interrompre sa consultation du site concerné sauf à encourir les sanctions prévues par la législation française ou à répondre des actions en justice initiées à son encontre.

Enfin, si, en dépit des efforts d'ALGODEAL, un des liens hypertextes présents sur le Site pointait vers un site ou une source internet dont le contenu était ou paraissait non conforme aux exigences de la loi française, les Internautes, Utilisateurs et Quants s'engagent à prendre immédiatement contact avec le directeur de la publication contact@algodeal.com afin de lui communiquer l'adresse des pages du site en cause. ALGODEAL s'engage alors à étudier ledit site et à informer la personne l'ayant contactée des suites qu'elle entend donner, dans un délai raisonnable, à sa requête. Les Internautes, Utilisateurs et Quants s'engagent à ne pas intenter de procédure judiciaire à l'encontre d'ALGODEAL avant d'avoir reçu de réponse de sa part. Ils s'engagent également à n'intenter de procédure judiciaire à l'encontre d'ALGODEAL qu'en cas de refus de sa part de supprimer ledit lien.

# **Article 14 – Modifications**

ALGODEAL se réserve le droit de modifier ou de faire évoluer à tout moment les pages du Site.

De même, le Contrat cadre pourra être modifié à tout moment par ALGODEAL. Ces modifications entreront en vigueur dès leur mise en ligne sur le Site et seront donc opposables à tout Internaute, dès cet instant.

Toutefois, en ce qui concerne les Utilisateurs et Quants, le Contrat cadre modifié leur sera soumis à l'occasion de la plus prochaine connexion à leur Compte. En cas de refus de l'Utilisateur ou du Quant d'accepter ce nouveau Contrat cadre, le Contrat cadre en cours pourra être résilié par ALGODEAL dans les conditions de l'article « RESILIATION ». En tout état de cause, aucun nouveau Contrat d'application ne pourra être conclu en dehors du nouveau Contrat cadre.

# Article 15 – Protection des données a caractère personnel

Le présent article vise à informer les Utilisateurs du Site des pratiques mises en œuvre par ALGODEAL afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière de protection de la vie privée.

ALGODEAL accorde un caractère confidentiel aux informations à caractère personnel des Utilisateurs et Quant (à l'exception de l'Identifiant, notamment rendu public dans la partie « Forum » du Site) ceux-ci lui transmettent via l'internet.

Les Internautes, Utilisateurs et Quants sont informés que la création d'un Compte donne lieu, pour ALGODEAL, à la collecte et au traitement automatisé de données à caractère personnel les concernant, dont l'utilisation est soumise aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004. Les champs obligatoires pour la validation de l'inscription sont notés par une astérisque rouge.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les Utilisateurs et Quants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ces droits s'exercent en se connectant sur le Compte de l'Utilisateur ou du Quant et, le cas échéant, en adressant un courrier électronique à ALGODEAL : <a href="mailto:support@algodeal.com">support@algodeal.com</a>.

Les Utilisateurs et Quants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. Il pourra toutefois en résulter une impossibilité d'exécuter tout ou partie du Contrat cadre et d'un ou plusieurs Contrat d'application, qui seront ainsi résiliés sur l'initiative de la partie la plus diligente.

Les informations recueillies sur les Utilisateurs et Quant font l'objet d'un traitement informatique destiné à créer et gérer leur Compte et, plus généralement, à appliquer le Contrat cadre ainsi que les éventuels Contrats d'application. Les destinataires des données sont les seuls services internes d'ALGODEAL, à l'exclusion de tout tiers. Ainsi, à titre d'exemple, les données personnelles des Utilisateurs et Quants seront utilisées par ALGODEAL pour les contacter ou payer un Quant.

ALGODEAL s'efforce de sécuriser les données à caractère personnel des Internautes, Utilisateurs et Quants en mettant en œuvre tous les moyens dont elle dispose. ALGODEAL assure, en la matière, un degré de sécurité conforme aux normes et usages en vigueur et utilise notamment le protocole HTTPS pour garantir la sécurité du transport des données.

ALGODEAL met à la disposition des seuls Utilisateurs et Quants un site de support leur permettant d'échanger de libres propos sur l'utilisation du Site, des fonctionnalités du Compte et sur l'élaboration ainsi que le test des Formules au travers de discussions publiques ou privées. Les échanges publiés sur le Forum seront accessibles à tous les Utilisateurs et Quants.

A la création de leur Compte, les Internautes, Utilisateurs et Quants peuvent accepter ou refuser qu'ALGODEAL leur adresse par courriers électroniques des newsletters et toute information concernant ses activités et services. Par la suite, s'ils ne souhaitent plus recevoir de tels messages, ils peuvent à tout moment se désinscrire, soit en modifiant les informations les concernant sur le Site, soit en cliquant sur le lien prévu à cet effet, présent dans chaque newsletter.

ALGODEAL pourra également utiliser certaines informations dans le cadre d'études statistiques ou marketing, pour analyser les comportements des Internautes, Utilisateurs et Quants, l'évolution de leurs besoins et agir en conséquence, mais aussi pour les contacter afin de leur faire connaître certains détails ou caractéristiques des services proposés par ALGODEAL ou concernant son Site. ALGODEAL pourra collecter certaines données par l'intermédiaire de son Site, comme le nombre de visiteurs ou la fréquence de leurs visites. Ces informations seront utilisées par ALGODEAL exclusivement dans leur ensemble pour lui permettre d'améliorer l'accès à son Site, sa disponibilité, son contenu et ses différents aspects, ainsi que pour lui assurer qu'il peut intéresser autant d'utilisateurs potentiels que possible.

Pour ce faire, ALGODEAL a recours au stockage d'adresses IP, des versions des navigateurs ainsi que des cookies des Internautes, Utilisateurs et Quants dans des fichiers de logs. Ces fichiers procèdent au traitement statistique des données, et fournissent des informations détaillées concernant le nombre de personnes ayant accédé à son Site, le mode d'accès à son Site, ainsi que le nombre de fois où elles se sont rendues sur son Site.

Pour les besoins de la navigation des Utilisateurs et Quants, ALGODEAL implante un cookie dans leur ordinateur.

Ce cookie enregistre des informations relatives à la navigation sur le Site, et stocke des informations saisies durant la visite relatives à l'authentification de l'Utilisateur ou du Quant. Ainsi, l'Utilisateur ou le Quant n'a pas besoin, lors de ses prochaines connexions au Site, de saisir à chaque fois son Identifiant et son mot de passe.

Ce cookie ne stocke aucune donnée à caractère personnel ni de navigation. Il contient uniquement un numéro de session permettant d'authentifier automatiquement un Utilisateur ou un Quant pendant une durée d'un (1) mois. L'Utilisateur ou le Quant peut refuser l'utilisation de ce cookie en ne cochant pas l'option « Remember Me » au moment de sa connexion. Dans ce cas, il lui faudra s'identifier à chaque nouvelle connexion au Site.

La durée de conservation de ces informations dans l'ordinateur de l'Utilisateur ou du Quant est de 1 mois.

Nous vous informons que vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de "cookies" en configurant votre navigateur de la manière suivante :

- Pour Mozilla firefox :
  - o Choisissez le menu "outil " puis "Options",
  - o Cliquez sur l'icône "vie privée",
  - o Repérez le menu "cookie" et sélectionnez les options qui vous conviennent,
- Pour Microsoft Internet Explorer :
  - Ochoisissez le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options"),
  - o Cliquez sur l'onglet "Confidentialité" (ou "Confidentiality"),
  - o Sélectionnez le niveau souhaité à l'aide du curseur,
- Pour Opéra 6.0 et au-delà :
  - o Choisissez le menu "Fichier">"Préférences",
  - Vie Privée.

Ceci pourra toutefois perturber, voire empêcher, la navigation sur le Site.

### Article 16 - Confidentialité

Outre ce qui est stipulé à l'article « ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE » applicable aux Quants, les parties conviennent des obligations suivantes.

# 16.1 - Définition et champ d'application

Sont considérées comme confidentielles toutes informations, données, documents de toute nature communiqués par l'une des parties à l'autre pour les besoins du contrat, par oral, écrit ou par voie électronique et incluant, sans restriction, tout concept, stratégie industrielle, plan marketing, compterendu de réunion, secret technique, de commerce ou de fabrique, mémorandum, analyse, maquette, dessin, prototype, échantillon, modèle, amélioration, perfectionnement, développement, méthodologie, savoir-faire, que ces informations soient ou non protégeables au titre de la propriété intellectuelle.

A l'exception du Contrat cadre qui est librement accessible sur le Site, les Contrats d'application et éventuels avenants, échangés entre ALGODEAL et le Quant sont confidentiels.

Toutefois, il est précisé que le présent engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations :

- qui font déjà partie ou seraient amenées à faire partie au moment de leur divulgation, du domaine public et qui à ce titre sont ou seraient accessibles, non confidentiellement, sans que l'une des parties ne les fournissent à l'autre; ou
- dont l'une des parties aura expressément et par écrit accepté, au profit de l'autre partie, la divulgation à des tiers ; ou
- qui devraient être divulguées à des autorités publiques ou judiciaires ou en vertu d'une décision de justice, d'une procédure d'instruction, d'une enquête ou de toute loi ou réglementation applicable, après en avoir préalablement alerté l'autre partie et avoir fourni ses meilleurs efforts pour limiter, dans la mesure où cela est légalement possible, l'étendue de la divulgation.

#### **16.2** – **Régime**

Chaque partie s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle de l'autre partie, et à ne pas utiliser ces informations ou secrets à d'autres fins que la bonne exécution du Contrat cadre et des éventuels Contrats d'application.

Les parties prendront notamment toutes précautions utiles pour prévenir la divulgation ou l'usage d'une information confidentielle par leurs employés, par leurs sous-agents ou par tout autre tiers ou intermédiaire.

Les stipulations du présent article resteront en vigueur pendant les deux (2) années qui suivront la fin du Contrat cadre. Elles survivront à l'expiration des présentes, quelle qu'en soit la cause.

## 16.3 - Engagement de confidentialité d'ALGODEAL

ALGODEAL s'engage à ne pas divulguer à quelque tiers que ce soit, à quelque titre que ce soit, les Formules testées par les Utilisateurs sur leur Compte ni à les utiliser, pour elle-même ou ses propres clients, sans avoir conclu un Contrat d'application avec l'Utilisateur ou le Quant.

### Article 17 – Utilisation du forum

ALGODEAL met à la disposition des seuls Utilisateurs et Quants un « forum » leur permettant d'échanger de libres propos sur l'utilisation du Site, des fonctionnalités du Compte et sur l'élaboration ainsi que le test des Formules.

Le contenu d'une publication est rédigé sous la seule et unique responsabilité de l'Utilisateur ou du Quant qui en est l'auteur. ALGODEAL n'assure qu'une prestation technique d'hébergement des publications faites au sein du forum. La gestion du Site étant entièrement automatisée, ALGODEAL ne vérifie pas le contenu ni, donc, la licéité d'une publication avant sa diffusion, laquelle s'effectue de manière immédiate par le réseau internet.

Toutefois, ALGODEAL se réserve le droit de supprimer toute publication dont le contenu pourrait être illicite, contraire aux bonnes mœurs ou sans rapport avec l'objet du Site.

A ce titre et conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique n° 2004-575 du 21 juin 2004, qui détermine notamment les responsabilités des hébergeurs de contenus sur l'internet, ALGODEAL a l'obligation, en sa qualité d'hébergeur de contenus, d'agir promptement pour retirer les données illicites qu'elle hébergerait ou en rendre l'accès impossible, et ce dès le moment où elle en aura eu connaissance.

A cette fin, chaque publication comporte un lien hypertexte « Signaler un abus » qui permet à tout Utilisateur ou Quant de signaler à ALGODEAL une publication dont le contenu paraîtrait illicite à un

Utilisateur ou à un Quant, ou dont l'information qui en est l'objet ou l'utilisation de celle-ci constituerait une violation de la loi ou des droits d'un tiers.

Il est rappelé que l'article 6 I 4° de la loi précitée dispose : « Le fait, pour toute personne, de présenter aux personnes mentionnées au 2 un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende. »

Il est rappelé qu'ALGODEAL n'a pas, au titre de cette loi, l'obligation générale de surveiller les informations et contenus accessibles sur le Site, ni l'obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites.

A titre d'exemples, sans que cette liste ait un quelconque caractère exhaustif, les Utilisateurs et Quant s'engagent à ne pas diffuser de message, qui :

- présente un caractère pornographique ou pédophile ;
- incite à la violence, au crime, au délit, au suicide, au terrorisme;
- fasse l'apologie des crimes de guerre, contre l'humanité ou d'actes de terrorisme;
- incite à la discrimination, à la haine, à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou à raison de leur religion ou de leurs mœurs;
- porte atteinte à l'honneur, à la considération ou à l'image d'une personne;
- porte atteinte à la sécurité, à la vie privée, à l'image et à l'intimité de la vie privée d'une personne ;
- porte atteinte à l'ordre public.

Enfin, aucune publication ne peut avoir pour objet une information concernant ALGODEAL et/ou le Site.

# Article 18 – Indépendance des parties au Contrat

Chacune des parties est une personne juridiquement et financièrement indépendante, qui agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité.

Le Contrat cadre ainsi que les éventuels Contrats d'application ne constituent pas une association, ni un mandat. Chaque partie au Contrat s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie à laquelle elle ne saurait, en aucun cas, se substituer.

# Article 19 - Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du Contrat cadre, qui seraient dus au fait de l'autre partie ou à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par les lois et la jurisprudence françaises.

Le cas de force majeure suspend les obligations pendant toute la durée de son existence ; toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à un (1) mois, il ouvrirait droit à la résiliation du Contrat cadre et/ou du Contrat d'application concerné par le cas de force majeure par l'une ou l'autre des parties.

# Article 20 – Intégralité du Contrat

Le Contrat cadre éventuellement complété d'un ou plusieurs Contrats d'application constitue un contrat régissant les relations entre les Utilisateurs et Quants d'une part, et ALGODEAL d'autre part. Ils annulent et remplacent tous accords antérieurs ayant le même objet et constituent l'intégralité des droits et obligations d'ALGODEAL et des Utilisateurs et Quants.

#### **Article 21 – Non-Renonciation**

Le fait, pour l'une des parties au Contrat, de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

## Article 22 – Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat cadre et/ou d'un ou plusieurs Contrats d'application sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur.

# Article 23 - Caractère intuitu personae

Le Contrat cadre ainsi que les Contrats d'application sont conclus intuitu personae, sur la base de la proposition faite par l'Utilisateur à ALGODEAL et en considération de la personne du Quant et, notamment, des déclarations qu'il aura faites à ALGODEAL au moment de son inscription ou par la suite.

En conséquence, en aucun cas, un Quant ne pourra se faire substituer dans l'exécution du Contrat par un tiers sans l'acceptation expresse et écrite d'ALGODEAL.

#### **Article 24 – Titres**

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses ou entre plusieurs titres, les titres seront déclarés inexistants.

# Article 25 - Langue du Contrat

Une traduction en anglais synthétisant le Contrat cadre est disponible à la convenance des Internautes, Utilisateurs et Quants. Toutefois, par accord exprès des parties, la version en langue française est la seule juridiquement valable et pourra seule être produite en justice.

En cas de traduction d'un Contrat d'application, par accord exprès des parties, la version en langue française est la seule juridiquement valable et pourra seule être produite en justice.

#### Article 26 – Loi applicable

Le Contrat cadre ainsi que le ou les éventuels Contrats d'application sont soumis à la loi française.

# Article 27 – Attribution de compétence

EN CAS DE LITIGE RELATIF A LA FORMATION, LA VALIDITE, L'INTERPRETATION ET/OU L'EXECUTION DU CONTRAT CADRE AINSI QUE DU OU DES EVENTUELS CONTRATS D'APPLICATION, ET APRES UNE TENTATIVE DE RECHERCHE D'UNE SOLUTION AMIABLE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL COMPETENT DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS, NONOBSTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.